

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-488

### Zone d'activités des Minées à Cheix-en-Retz

### Cession parcelle n°ZD 171 au profit de la SCI Les Minées (entreprise BICHON)

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU la décision n°2024-448 du Bureau Communautaire relative à la désaffectation et déclassement de la parcelle n°ZD 171 située sur la zone d'activités de Cheix-en-Retz,
- VU l'avis des domaines n°2024-44039-76390,

CONSIDERANT la demande de l'entreprise BICHON (SCI les Minées), implantée sur la zone d'activités des Minées, de disposer d'un nouvel accès à sa parcelle et permettre ainsi l'optimisation de son site,

CONSIDERANT que la parcelle n°ZD 171, attenante à l'entreprise, est considérée comme un délaissé et peut répondre à la demande,

CONSIDERANT la désaffectation et le déclassement de la parcelle n°ZD 171 dans le domaine privé en vue de son affectation à un projet économique privé,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'autoriser la vente de la parcelle n°ZD 171 d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> située sur la zone d'activités des Minées au profit de la SCI les Minées (Entreprise BICHON) au prix de 5 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 500 € HT.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 22 novembre  
2024

La Présidente,  
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND